

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

Port Autonome de Nouakchott « dit Port de l'Amitié » (PANPA)



Commission de Passation des Marchés Publics du PANPA

**PUBLICATION**

**Avis de publication de la liste restreinte N°0001/CPMP/PANPA/2023  
Pour la réalisation d'une étude d'un schéma Directeur de développement du PANPA  
pour les vingt prochaines années.**

1. Référence de publication : sur le site [www.armp.mr](http://www.armp.mr) en date du 5/09/2023
2. Date de publication de l'avis de manifestation d'intérêt : 14/11/2023
3. Date limite de dépôt des offres : 25/11/2023 à 12h : 00
4. Sur la base des résultats de l'évaluation, la commission d'analyse propose de retenir les cinq premiers consultants qui ont atteint le score pour faire partie de la liste restreinte il s'agit de :
  - ARTELIA
  - INROS LACKNER
  - HPC
  - Inddigo -Catram
  - Egis MILLE407

La publication du présent avis, effectuée en application des articles 40 et 41 de la Loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics, ouvre le délai de cinq jours ouvrables pour exercer le droit de recours devant la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en vertu de l'Article 55 dudit Code.

Nouakchott le, 19/12/2023

Président de la CPMP-PANPA  
Mohamed Bekar MOHAMED CHEIN

